

0.1 MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE OCTROYEE AUX FAMILLES DOMICILIEES SUR NICE, EN ATTENTE D'UNE PLACE DANS LES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET AYANT RECOURS A UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE PRIVEE OU UN EMPLOI FAMILIAL A DOMICILE

M. LE PRESIDENT.- De quoi s'agit-il ? Dans la volonté de rendre du pouvoir d'achat aux Niçois dans une période où notre société voit des difficultés, des détresses, des écarts entre hauts et bas revenus qui n'ont cessé de se creuser et où nous avons à trouver le juste équilibre entre le pouvoir d'achat que nous voulons apporter aux familles niçoises et le soutien que nous voulons apporter en termes de consommation à l'activité dans notre cité, une des dispositions importantes était celle d'apporter des réponses notamment en matière de garde d'enfant. Lorsque nous avons été élus, il manquait 1 000 places de crèche dans notre ville pour répondre aux besoins des mères de famille ou des pères de famille ou des familles qui ont aussi à faire face à des obligations professionnelles ou sociales. Nous avons choisi une double voie :

celle d'accélérer le programme de livraison de nouvelles places de crèche : nous sommes aujourd'hui à près de 400 places sur 1 000 qui, en moins de trois ans, ont été livrées ; je me suis engagé à ce que nous ayons tout compensé d'ici la fin de notre mandat ;

et, dans l'attente d'avoir tout compensé, d'apporter une allocation de garde d'enfant à domicile pour aider les familles qui malheureusement ne pouvaient pas bénéficier directement d'une place de crèche, de 200 euros par mois.

Bien évidemment, nous avons fixé un plafond de ressources et en même temps quelques critères, notamment celui du travail à temps plein, critère dont nous avons mesuré qu'il constituait un certain handicap. Voilà pourquoi j'ai demandé que nous puissions supprimer parmi ces critères celui du temps plein, afin que toutes les familles et notamment les plus modestes d'entre elles puissent bénéficier de cette accessibilité à l'allocation de garde d'enfant.

DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION PAR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal de Nice

Réunion du vendredi 8 avril 2011

10

Pour rappel, tout cela vient compléter le ticket de transport à 1 euro, la première heure gratuite dans les parkings publics, le stationnement « résident » à 1,50 euro contre 14 euros autrefois, le stationnement gratuit pour les véhicules à 100 % propres, la culture sport et loisirs avec la gratuité des musées et des galeries, la prise en charge totale ou partielle des licences sportives pour les enfants des familles non imposables, la baisse des tarifs dans nos piscines, la carte Nice Senior Plus pour les personnes âgées qui est distribuée gratuitement depuis le 1^{er} septembre 2009, mais aussi dans le domaine de la famille, j'ai souhaité que nous portions nos efforts à un niveau plus élevé.

Voilà pourquoi je vous précise que ce dispositif nous permettra de faire bénéficier à plus de 350 familles supplémentaires l'aide de la Ville que nous décidons aujourd'hui.

Par ailleurs, j'en profite pour vous dire, puisque c'est une délibération qui fait référence au pouvoir d'achat, que les tarifs 2011 pour la restauration scolaire seront revalorisés à hauteur de 1,5 % quand nos délégués augmentaient

annuellement de 2 à 4 % les tarifs. Cela démontre bien que la reprise en régie permet non seulement l'amélioration de la qualité des repas servis avec notamment l'intégration du bio, mais également le maintien de tarifs acceptables. Par ailleurs, au-delà de la stabilité des tarifs des cantines, j'ai décidé d'appliquer des critères assouplis pour bénéficier du tarif réduit, ce qui veut dire que tout comme je le fais pour l'allocation de garde d'enfant, je veille à ce que nous ayons 3 000 enfants demain qui mangent chaque jour pour 1,55 euro en maternelle et 2,12 euros en école élémentaire, contre 2 100 enfants auparavant, c'est-à-dire un tiers de familles de plus qui seront concernées. Conseil après conseil, nous prenons toujours des dispositions de plus pour tendre la main aux Niçois qui en ont besoin.

Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, depuis les élections cantonales et la gifle prise par votre majorité au niveau national, vous ne cessez comme ce matin de communiquer sur votre fibre sociale, sur la solidarité, la réduction des inégalités, vous le faites depuis une heure, alors qu'au même moment, une dépêche AFP vient de tomber, vous étiez ce matin sur Europe 1 pour demander d'arrêter de distribuer aux migrants des prestations sociales de plus haut niveau que les autres pays. Alors le double discours que vous tenez, on en a bien la preuve ici.

Cette délibération justement fait partie de cette propagande, comme d'autres dossiers d'ailleurs que nous allons voir défiler tout au long de ce conseil, et je vais le démontrer.

DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal de Nice

Réunion du vendredi 8 avril 2011

11

Lorsque devant l'urgence, quand vous accédiez à votre mandat, vous avez décidé d'aider les familles en liste d'attente en 2008, celles qui décidaient de donner leur enfant en garde à domicile, devant l'urgence toujours, nous vous avons proposé de l'étendre, comme vous le faites aujourd'hui d'ailleurs, aux parents à temps partiel ou en formation et aux demandeurs d'emploi. Si vous nous aviez écoutés à ce moment-là, il y a trois ans, c'est sans doute une beaucoup plus grande population, celle qui en a d'ailleurs le plus besoin, qui aurait pu accéder à l'emploi et à ces prestations. Mais, au lieu de cela, vous avez préféré, pour pouvoir décoller du chiffre minable de 30 dossiers reçus fin 2008, opérer une véritable inégalité de traitement en ne tenant pas compte de la défiscalisation dont bénéficiaient ces familles dans l'allocation, défiscalisation qui, je le rappelle, est un crédit d'impôt très conséquent dont elles bénéficient, pouvant aller jusqu'à 15 000 euros par an ; ces familles en ont donc bénéficié deux fois.

Aujourd'hui, alors que cette mesure a montré son inefficacité, par ailleurs je vous ai demandé par courrier, le 4 avril, un bilan de cette opération, je n'ai pas de réponse ce matin, un bilan chiffré pour savoir combien de familles en ont bénéficié, j'ai trouvé sur votre bilan de mi-mandat, celui qui est distribué à toute la population, que c'était 300 familles qui en avaient bénéficié en trois ans, sur 12 000 enfants de 0 à 3 ans à Nice, et 7 000 enfants accueillis tous modes de garde confondus. 300 familles ont bénéficié de cette allocation.

Alors, malgré cela et malgré tous les bons chiffres que vous nous donnez, le vrai bilan c'est quand même que les familles veulent un mode de garde

de qualité pour leur enfant et pas laisser leur enfant à domicile gardé par des assistantes maternelles, même si elles sont agréées, mais qui ont aujourd'hui jusqu'à quatre enfants en garde, comme l'a introduit le décret de juin 2010, décret très contesté puisqu'à la même époque l'an dernier, des milliers de familles avaient manifesté devant le Conseil municipal, devant cette mairie, contre ce décret. D'ailleurs si à Nice le nombre de places en garde assistante maternelle est en croissance, passant de 538 à 879, ce n'est justement que le résultat de ce décret. C'est pour cela que les familles niçoises tiennent à l'accueil en crèche collective publique ou associative à but non lucratif, comme l'oeuvre des crèches par exemple, qui sont seules garantes de la qualité du mode de garde. Les familles ne se précipitent pas sur ce dispositif, comme on peut le voir. Ce mode de garde collectif est le seul qui permette à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière, c'est le seul mode de garde qui assure le droit au travail des femmes. À l'inverse, toutes les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil convergent, en dépit des annonces que vous faites, vers une dégradation des dispositifs existants, au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux.

DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal de Nice

Réunion du vendredi 8 avril 2011

12

Vous savez très bien que la diminution des proportions de professionnels les plus qualifiés en encadrement dans les établissements, l'extension des capacités maximales d'accueil pour les assistantes maternelles à domicile de trois à quatre enfants, la création de regroupements d'assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à seize enfants sans aucune règle collective de fonctionnement, tout cela inquiète la population et inquiète les mamans qui laissent leurs enfants en garde.

Cette dégradation des conditions d'accueil est inacceptable et ce n'est pas inéluctable si votre volonté était de créer des établissements d'accueil publics ou assimilés, mais ce n'est pas ce que vous faites en créant aujourd'hui des crèches 100 % privées, opérateurs 100 % privés à but lucratif. Avec cette mesure, l'écran de fumée que vous jetez ce matin sur cette régression n'est pas de nature à nous tromper.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Personne d'autre ? Très bien. Vous êtes bien seule dans ce combat alors. Je vous apporte des éléments factuels de réponse.

D'abord, Madame Gaziello, ce n'est pas la peine de dire « vous vous rendez compte, je vous ai écrit le 4 avril, nous sommes le 8, vous ne m'avez pas répondu ».

Mme GAZIELLO.- C'est normal, nous avons reçu les délibérations le 3 avril !

M. LE MAIRE.- Madame, vous m'écrivez le 4.

Mme GAZIELLO.- Oui, j'ai eu les délibérations le 3.

M. LE MAIRE.- Vous m'écrivez le 4, je ne vous reproche pas de m'écrire le 4, mais ne me reprochez pas de vous répondre le 7, parce que c'est quand même pas mal que le maire vous réponde le 7 quand vous m'écrivez le 4.

Mme GAZIELLO.- Vous ne m'avez pas répondu.

M. LE MAIRE.- Si, si. Je vais vous le faire porter mais en tout cas

c'est tamponné par la Ville.

Mme GAZIELLO.- Je ne l'ai pas.

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez peut-être pas, mais en tout cas j'y ai répondu.

[Exclamations sur les bancs du groupe Communistes et Républicains et du groupe Changer d'Ère]

DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal de Nice

Réunion du vendredi 8 avril 2011

13

Cela n'a pas d'importance. Madame, vous m'auriez dit « je vous ai écrit il y a un mois, vous ne m'avez pas répondu », ça ne serait pas normal, mais reconnaissez que me dire « je vous ai écrit le 4 » quand je vous dis que je vous ai répondu le 7, c'est que j'ai été attentif à ce que vous m'avez écrit. Vous avez sans doute la réponse à votre secrétariat ce matin. Je vous dis que oui, puisque j'ai le tampon avec « arrivé au bureau central du courrier » etc.

M. LIBRATI.- Combien ça coûte un timbre ?

M. LE MAIRE.- Tout ce que vous dites est faux. D'abord, vous dites qu'on s'est pris une débâcle nationale, à qui dites-vous cela, à Nice Ensemble ? À des gens qui ont une sensibilité de gauche ici ? À des gens qui sont issus de la société civile ici ? C'est à tous ceux-là que vous dites cela. Nous ne nous sentons pas concernés du tout par ce que vous dites. Vous oubliez de dire que vous avez pris une déroutée sans précédent au plan historique dans la ville de Nice. Si mon prédécesseur a perdu sept cantons en treize ans, il se trouve que nous sommes passés nous, de sept cantons sur quatorze lorsque nous avons été élus, aujourd'hui à onze cantons sur quatorze qui sont rentrés dans la majorité municipale de Nice Ensemble, et les grandes stratégies nationales qui vous intéressent ici comme ailleurs et qui n'intéressent pas les Niçois, vous savez moi, les Aubry, les Strauss-Kahn, les NPA, le facteur à vélo qui est votre copain, etc., etc...

M. INJEY.- Sarkozy, Rama Yade...

M. LE MAIRE.- Ici, il y a Nice Ensemble, il y a la valeur des hommes et des femmes qui sont engagés pour leur cité, qui sont au contact des Niçois tous les jours. Ici, on est dans la France réelle, on n'est pas dans votre France virtuelle, Madame. C'est la première chose, et c'est bien pour cela que nous resterons fermes sur les réponses que nous voulons apporter au quotidien. Et nous, du pouvoir d'achat, on en apporte. D'abord de par mes propres racines politiques de gaulliste social, ne vous inquiétez pas, dans ce domaine je resterai toujours fidèle à mes convictions.

Pour le reste, mensonge de votre part, j'apporte des réponses très claires. Sur les dossiers accordés, et c'est dans les comptes administratifs, c'est dans la comptabilité de la ville de Nice, nombre de dossiers :

- 2008 64

- 2009 136

- 2010 147

Depuis le début de l'année 2011, nous sommes à 40. C'est déjà, sur l'addition des comptes administratifs, 340 000 euros de dépenses qui apparaissent. Lorsque vous dites que les Niçois ne sollicitent pas cette aide que nous leur avons proposée depuis 2008, vous avez là un fervent démenti.

DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal de Nice

Mais, en matière de solidarité par contre, je m'interroge, Madame Gaziello, vous qui appartenez à d'autres majorités, parce que vous parlez de la politique nationale, à partir du moment où vous parlez de politique nationale, vous m'autoriserez quand même à parler d'une politique, bien que j'aie tendance à penser que la politique nationale quelquefois est plus proche de Nice que la politique régionale qui devrait être plus proche de Nice : la Région prévoit de verser 156 442 224,56 euros de subventions aux organismes de droit privé, donc aux associations, dans son budget primitif 2011 ; je vous rappelle que la population de PACA est de 4 896 850 habitants et que l'aide aux associations est donc de 3,20 euros par habitant ; la ville de Nice prévoit de verser 26 757 391 euros de subventions aux organismes de droit privé dans son budget primitif 2011 ; notre population est de 352 388 habitants, l'aide aux associations est donc de 75,93 euros par habitant. C'est-à-dire que lorsque je compare ce que vous soutenez avec vos amis là où vous êtes en responsabilité, puisque vous voulez m'attribuer d'être en responsabilité nationale, moi je vous attribue d'être en responsabilité régionale, vous apportez 3,20 euros par habitant et moi j'apporte 75,93 euros par habitant, c'est-à-dire 24 fois plus que ce que vous avez décidé d'accorder.

Mme GAZIELLO.- C'est quoi le sujet ?

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello, restez modeste, je crois que la réponse que je vous ai apportée suffit à elle-même pour éclairer parfaitement les Niçois.

Je mets donc aux voix ce rapport 0.1.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

M. LE MAIRE.- Tout cela pour vous abstenir ! Eh bien, dites-moi !

Ce n'était pas la peine en début de matinée de faire prendre autant de retard aux débats du Conseil municipal.

Deux abstentions et tout le reste de l'assemblée est favorable, je vous en remercie.

Je veux saluer l'arrivée parmi nous et la présence des élèves de CM2 de l'école de Caucade, accompagnés de leur enseignante madame Saint-Amand qui a formé le souhait de pouvoir participer à ce conseil municipal. Je veux leur souhaiter la bienvenue. Je vous ai d'ailleurs fait préparer un petit souvenir pour votre passage en mairie, il vous sera remis tout à l'heure. En tout cas, j'apprécie que l'école de Caucade en compagnie de madame Saint-Amand soit parmi nous aujourd'hui pour participer en quelque sorte à un beau cours d'instruction civique. Merci et bravo aussi pour ce que représente l'école de Caucade dans notre cité.

[Applaudissements]